



## **Concours HACKS**

### **Règlement du jeu-concours**

#### **Introduction**

Règlement du jeu concours organisé par Eliante Onlus Social Cooperative - P.I. et C.F. 04026890964, domicilié Via San Vittore 49, 20123 Milan (ci-après Eliante) dans le cadre du projet Européen Horizon2020 HACKS (Heating and Cooling Know-how and Solutions), numéro de subvention n. 845231.

L'objectif du projet HACKS est de transformer le marché des appareils de chauffage et de climatisation domestiques, en promouvant la diffusion de technologies efficaces et de bonnes pratiques d'économie d'énergie et en améliorant en même temps le confort et la santé des citoyens européens. Ce concours poursuit les mêmes objectifs que le projet et vise à stimuler et à encourager le remplacement des systèmes de chauffage et climatisation pour améliorer leur efficacité énergétique.

Le projet est porté par les 17 partenaires du projet HACKS présents dans 15 pays européens, projet qui fonctionne grâce au soutien financier du programme européen H2020. La participation au concours est basée sur les articles suivants :

#### **Article 1**

##### ***Durée***

Le concours commence le 31 mars 2021 à minuit et se termine le 30 avril 2021 à minuit.

#### **Article 2**

##### ***Participation***

a) La participation est volontaire et gratuite, sont éligibles toutes les personnes physiques de plus de 18 ans résidant dans les pays européens suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, République tchèque, France, Italie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni. Les membres du personnel ou les membres de la famille des membres du personnel des organisations suivantes sont exclus de la participation :

- 1) Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)
- 2) Osterreichische Energieagentur Austrian Energy Agency (AEA)
- 3) Goodplanet Belgium
- 4) Bush Energie Gmbh
- 5) Seven, The Energy Efficiency Center Z.U.
- 6) Co2online Genuetzigte Beratungsgesellschaft Mbh
- 7) Fundacion Ecologia y Desarrollo (ECODES)
- 8) Guide Topten SARL
- 9) Società Cooperativa Sociale Eliante Onlus (ELIANTE)
- 10) Politecnico Di Milano (POLIMI)

- 11) Lietuvos Nacionaline Vartotoju Federacija Asociacija
- 12) Oekozynter Pafendall ASBL
- 13) Norges Naturvernforbund (NNV)
- 14) Fundacja Na Rzecz Efektywnego Wykorzystania Energii (FEWE)
- 15) Quercus - Associação nacional de Conservação da natureza (QUERCUS ANCN)
- 16) Svenska Naturskyddsforeningen I (SSNC)
- 17) Energy Saving Trust Limited (EST)

- b) Une seule participation par personne est autorisée pour la durée du concours
- c) Pour participer, il est nécessaire d'utiliser le calculateur d'économies d'énergie "chauffage et climatisation" en ligne développé dans le cadre du projet HACKS conformément aux dispositions de l'article n°4.

### **Article 3**

#### ***Inscription***

- a) Pour participer au concours, les participants doivent remplir intégralement le formulaire en ligne dédié au concours, présent sur le site internet du projet HACKS relatif au pays dans lequel ils résident. Chaque site fournit un lien vers les termes et conditions, y compris la politique de confidentialité.
- b) En soumettant les données et en confirmant leur participation, après avoir entré une adresse e-mail valide sur la page Internet susmentionnée, les participants confirment qu'ils ont lu les conditions générales et les acceptent sans limitation.

### **Article 4**

#### ***Conditions***

Pour participer au concours, il est nécessaire d'avoir utilisé le calculateur d'économies d'énergie « chauffage et climatisation » en ligne développé dans le cadre du projet HACKS, qui sera présent sur tous les sites nationaux. De plus, le participant devra répondre à une question en ligne sur l'utilisation du calculateur en ligne.

### **Article 5**

#### ***Tirage au sort***

Parmi tous les participants qui ont utilisé le calculateur en ligne et ont répondu à la question avant la date limite du concours, 2 (deux), n'appartenant pas au même pays, seront tirés au sort et récompensés par les prix visés à l'article 6.

En particulier, le tirage au sort se déroulera comme suit : dans un premier temps, Eliante tirera au sort, selon un critère garantissant une chance égale de gagner pour chaque participant, les deux pays, parmi ceux visés à l'article 2, auxquels appartiendront les gagnants. Par la suite, chacun des partenaires locaux HACKS des deux pays tirés au sort tirera le nom du gagnant de son pays parmi les participants nationaux. Eliante et les

partenaires garantiront la transparence et l'impartialité des tirages au sort. Chaque participant, en s'inscrivant, accepte le règlement et renonce à tout litige sur les modalités de tirage des prix.

## **Article 6**

### ***Prix***

Le prix sera constitué d'un ou plusieurs objets relatifs à l'efficacité énergétique dans les ménages d'une valeur totale jusqu'à un maximum de 500 euros. Le gagnant sera averti par courriel dans les 15 jours suivant la clôture du concours et les prix seront envoyés, aux frais d'Eliante, à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

## **Article 7**

### ***Exclusion***

L'organisateur se réserve le droit d'exclure des participants au concours en cas de fausse information, manipulation, violation des termes et conditions ou utilisation d'une aide illégale. Tout participant tiré au sort ne respectant pas les conditions sera dans tous les cas exclu.

## **Article 8**

### ***Politique de confidentialité***

Le participant au concours accepte que les données personnelles soient stockées et utilisées aux seules fins du concours. Les données ne seront pas partagées avec des tiers. Les gagnants seront avisés par écrit et acceptent que leur nom (prénom et première lettre du nom de famille) et le nom du lieu de résidence (ville ou commune), soient publiés sur les sites Internet et les plateformes sociales liés au même concours, et acceptent de répondre à un court entretien sur les thèmes du projet HACKS. Chaque participant a le droit d'accéder, de rectifier ou de supprimer les informations le concernant en adressant une communication à [info@eliante.it](mailto:info@eliante.it)

## **Article 9**

### ***Fin anticipée du jeu***

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment sans préavis et sans donner de raisons. Cela peut avoir lieu à la seule discrétion de l'organisateur s'il n'est pas possible de garantir la bonne exécution du jeu, pour des raisons techniques ou juridiques. Si l'annulation est causée par le comportement d'un participant, les réclamations de dommages et sont réservées.

## **Article 10**

### ***Limitation de responsabilité***

- a) L'organisateur décline toute responsabilité pour le transfert de données sur Internet. Toute responsabilité en cas de panne du matériel informatique est également exclue.
- b) Aucune garantie n'est donnée concernant la réception des données des participants. Le participant, en transmettant les données, renonce à agir pour toute responsabilité éventuelle de l'organisateur à l'exception de la violation d'obligations fondamentales («devoir cardinal»), en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou en l'absence de conditions de garantie, s'il s'agit d'un cas typique de dommage dans un contexte prévisible. La responsabilité est également exclue pour tous les cas de négligence légère, pour les dommages indirects, y compris les dommages indirects et la perte des prix.
- c) Aucune garantie n'est donnée sur le bon fonctionnement des prix.
- d) Toute responsabilité pour action officielle induite, conflits de travail, perte accidentelle ou force majeure est exclue. De même, toute responsabilité pour les dommages causés par les actions criminelles de tiers est exclue.

## **Article 11**

### ***Dispositions finales***

Pour tout litige, la loi italienne s'applique et le tribunal compétent est celui de Rome. La nullité d'une clause de ce règlement n'entraîne pas la nullité des autres. La version de référence de ce règlement est la version italienne, qui peut être consultée à l'adresse suivante :

[https://storage.topten.it/source/files/Regolamento\\_concorso\\_HACKS\\_Aprile\\_2021.pdf](https://storage.topten.it/source/files/Regolamento_concorso_HACKS_Aprile_2021.pdf)

## **Article 12**

### ***Information finale***

Ce projet est soutenu financièrement par le programme européen "Horizon2020" (HACKS n°845231). Ce contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs et ne représente pas nécessairement l'opinion de la Communauté européenne. L'EASME et la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Ce projet est soutenu financièrement par le programme européen "Horizon2020" (convention de subvention HACKS n°845231).

Ce contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs et ne représente pas nécessairement l'opinion de la Communauté européenne. L'EASME et la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.